



## **DÉCLARATION LIMINAIRE DES FSU 06 ET 83 AU CHSCT A DU 11 DECEMBRE 2020**

Depuis le début de la crise sanitaire, le CHSCT Académique a été réuni à de très nombreuses reprises. Chaque fois c'est l'occasion, pour la FSU, de porter notre connaissance du terrain, de porter le vécu quotidien des personnels, les difficultés  
Bonjour,

Nous regrettons vivement que vous n'ayez pas accepté notre proposition de tenir cette instance en mixte (présenciel et distanciel) ni accordé la possibilité d'accès aux suppléants à cette instance (en distanciel) ; surtout lorsqu'on connaît la situation dans les établissements scolaires. Par exemple, les enseignants se retrouvent en présenciel dans des classes exigües avec 30 élèves en collège ou face à des élèves sans masque en EPS.

Dans un premier temps, nous souhaiterions attirer votre attention sur l'impact indéniable du refus des temps partiels sur la santé au travail des professeurs du 1<sup>er</sup> degré.

Concernant la situation sanitaire, l'application des mesures de prévention continue de poser problème. Le ministère a certes accepté un passage à l'hybride en lycées mais faute d'un véritable cadre national, on constate des disparités d'applications qui vont dangereusement à l'encontre de la prévention.

Les propositions d'organisations de collèges (Risso, Jaubert, Tourrettes Levens, Mistral, Nucera, Giono, Django Reinhardt, Cogolin ...), malgré leur pertinence ont été retoquées par Monsieur le Recteur.

Tous les professeurs font leur possible pour avancer dans les programmes dans les conditions actuelles, mais au prix d'une charge de travail accrue et d'une pression de tous les instants, faisant peser une forme de charge mentale très importante. Les témoignages d'épuisement professionnel sont nombreux, il y a urgence à ce que le ministre entende la réalité du terrain. A ce propos, la FSU souhaite que Monsieur le Recteur nous informe des suites données concernant les problèmes relationnels dans les établissements signalés.

Concernant les agents habitant avec une personne vulnérable, la FSU continue de demander qu'ils puissent bénéficier du télétravail ou le cas échéant d'une ASA. En tout état de cause, dans le cadre de la réglementation actuelle, ils doivent pouvoir profiter des règles de protection renforcées qui sont instituées par le décret du 10 novembre.

Concernant l'imputabilité de la covid au service, la FSU dénonce le caractère restrictif du décret qui exclut la quasi totalité des agents de notre ministère. La reconnaissance

complémentaire pour tous les agents qui ne vont pas remplir au moins une des conditions du tableau va être un véritable parcours du combattant, notamment par absence de traçabilité des expositions au coronavirus. Parallèlement aux recommandations du monde médical, le ministère a la responsabilité de cette traçabilité, ainsi que de l'information des personnels sur leurs droits. La rétention d'informations actuellement trop fréquente doit cesser. Concernant la stratégie de tests qui vient d'être lancée, la FSU rappelle son opposition à l'utilisation des moyens de santé scolaire au profit d'une mission de santé publique. Nous vous alertons sur la charge de travail actuelle des infirmiers et infirmières mais aussi des personnels de vie scolaire (AED et CPE) sur lesquels serait inévitablement reportée la prise en charge des problèmes de santé des élèves. Ces personnels ont d'ailleurs manifesté leur colère et leur épuisement la semaine dernière. La stratégie de tester nécessite des moyens supplémentaires.

Nous soumettrons au vote un avis sur la mise en œuvre des préconisations du GT TMS des professeurs d'EPS en fonction des réponses. Je vous remercie pour votre écoute.